Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 31 (1905)
Heft: 8

Artikel: Tunnel du Simplon: état des travaux au mois de mars 1905
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-24854

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

plan de situation ne laisse rien à désirer. Le cube des bâtiments, 13 800 m³, n'est pas exact, l'erreur se trouve dans le métrage des combles; vérification faite le cube total des bâtiments est de 15 165 m³. La dépense peut être supputée de Fr. 270 à 280 000.

Conclusion : Excellent projet, mérite une distinction.

N° 32. *Qui vive !* — Le plan est bon dans son ensemble, mais certaines dispositions de détail ne sont pas heureuses ; le terrain n'est pas utilisé d'une manière satisfaisante et la halle de gymnastique n'est pas en rapport avec le reste de l'édifice.

En résumé, ce projet ne peut être retenu pour le quatrième examen.

N° 38. *A. B. C. (sur un chevalet).* — Ce projet ne manque pas d'intérêt et de qualités, principalement dans le plan. Les façades ne sont pas transcendantes. Le corps central n'a pas recueilli les suffrages du jury. Le devis est insuffisant.

Conclusion : Le projet ne peut être admis au quatrième examen.

Des dix-huit projets admis au troisième examen, huit ont été retenus pour la quatrième discussion, ce sont :

N°s 22. *Colombine, (rouge).* — 2. *15 - 2 - 95.* — 50. *Sentier.* — 12. *S.-S.-E.* — 23. *Colo.* — 54. *Moto-Cycle.* — 11. *Trois timbres-poste.* — 57. *Orientation et Alignement.*

Le jury a étudié et comparé encore une fois les huit projets admis au concours définitif ; il les a discuté contradictoirement. Il a ensuite siégé à huit-clos, chaque juré devant exprimer son opinion sur chaque projet séparément. A la majorité de ses membres, il a décidé de décerner quatre prix et quatre mentions honorables et de classer les projets dans l'ordre suivant :

Projet N° 57, *Orientation et Alignement.*
» » 12, *S.-S.-E.*
» » 50, *Sentier* } ex-æquo.
» » 2, *12 - 2 - 95* }
» » 22, *Colombine (rouge).*
» » 23, *Colo.*
» » 54, *Moto-Cycle.*
» » 11, *Trois timbres-poste.*

A la majorité il a décidé de délivrer :

Un premier prix de Fr. 1000 au N° 57, *Orientation et Alignement.*

Un deuxième prix de Fr. 700 au N° 12, *S.-S.-E.*

Deux troisièmes prix de Fr. 400 chacun, ex-æquo, au N° 50, *Sentier* et N° 2, *15 - 2 - 95.*

Une première mention honorable au N° 22, *Colombine (rouge).*
Une deuxième » » » 23, *Colo.*
Une troisième » » » 54, *Moto-Cycle.*
Une quatrième » » » 11, *Trois timbres-poste.*

Le Conseil communal a procédé ensuite, en présence du jury, à l'ouverture des enveloppes.

Le premier prix est attribué à M. Edouard Joos, architecte, à Berne.

Le deuxième prix est attribué à M. Maurice Braillard, architecte, à Genève.

Le troisième prix est attribué à MM. Eugène Yonner et L. Jaquillard, architectes, à Neuchâtel.

Le quatrième prix est attribué à M. A. Brændli, architecte, à Berthoud.

Les enveloppes contenant les noms des auteurs des projets distingués par une mention honorable n'ont pas été ouvertes. Le Conseil communal ne fera connaître les noms des lauréats que sur le désir de ces derniers.

Conclusion

S'agissant maintenant de déterminer l'utilité du concours et la valeur des plans primés pour la suite de l'entreprise, on peut dire *qu'aucun* des projets ne pourrait être exécuté sans modification.

La somme de Fr. 250 000 fixée par l'autorité communale de Colombier est-elle suffisante pour accomplir tout le programme en utilisant l'emplacement complet des Vernes, soit une superficie de 8968 m² ? Nous ne le pensons pas. Il faudra, d'un côté, réduire le volume des bâtiments et diminuer les prétentions architecturales ; d'un autre côté, restreindre l'emplacement, car, si on considère les profils du terrain et la différence de niveau de 10 m., l'utilisation complète d'une surface de 8968 m² serait fort coûteuse. C'est ce qui a été compris par l'auteur du projet S.-S.-E. qui a obtenu le deuxième prix.

Il y aura lieu ensuite de réduire le cube du bâtiment, ce qui est possible entre autres dans le premier projet primé, *Orientation et Alignement,* où l'on pourrait supprimer sans inconvénient la dernière travée de l'aile Est pour répartir tous les locaux demandés dans le reste du bâtiment.

La majorité du jury est d'avis que le projet classé au premier rang a toutes les qualités nécessaires pour l'exécution, si on tient compte des changements proposés. L'emplacement de la halle de gymnastique devrait être choisi selon l'idée exprimée par le projet S.-S.-E.

En résumé, il y a des idées suffisantes dans les quatre projets récompensés pour permettre l'élaboration d'un plan d'exécution qui satisfera à toutes les exigences du programme.

Nous avons reçu l'avis suivant du Conseil communal de Colombier avant la signature du présent rapport :

Auteurs des projets qui ont reçu une mention honorable :

1re mention, projet N° 22, *Colombine (rouge),* M. Ubaldo Grassi, architecte, à Neuchâtel ;

3me mention, projet N° 54, *Moto-Cycle,* MM. Charles Charbonnet et Albert Hausmann, architectes, à Lausanne ;

4me mention, projet N° 11, *Trois timbres-poste,* M. Louis Reutter, architecte, à La Chaux-de-Fonds.

Colombier, le 5 mars 1905.

Le Président du jury : (Signé) Perrier. *Le Rapporteur :* (Signé) Eugène Colomb.

Les Jurés :
(Signé) Francis Isoz. — Emile Vogt. — Léon Latour.

Se sont annoncés comme auteurs du projet qui a reçu la deuxième mention honorable : MM. Prince et Béguin, architectes, à Neuchâtel.

Nous reproduirons, dans nos numéros suivants, les planches caractéristiques des projets primés.

Hôtel des Postes et des Télégraphes à La Chaux-de-Fonds [1].

IIIe prix « ex æquo ». — Projet de MM. Lambelet et Boillot, architectes, à La Chaux-de-Fonds.

Nous reproduisons, à la page 110, les planches caractéristiques de ce projet.

[1] Voir N° du 10 avril 1905, page 95.

Tunnel du Simplon.

Etat des travaux au mois de mars 1905.

Longueur du tunnel entre les deux têtes des galeries de direction : 19 730 m.

Galerie d'avancement.		Côté Nord Brigue	Côté Sud Iselle	Total
Percée le 24 février 1905	m.	10376	9354	19730
Ouvriers.				
Hors du tunnel.				
Total des journées.	n.	5441	13089	18530
Moyenne journalière	»	184	421	605

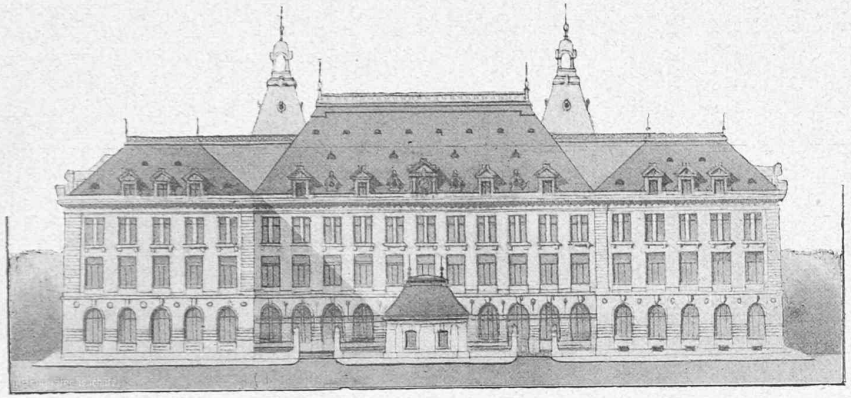

Façade sur la place de la Gare.

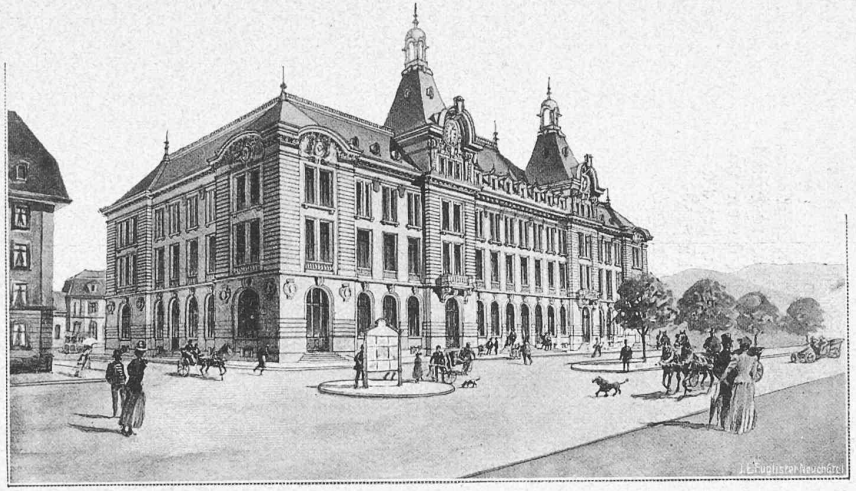

Perspective depuis la rue Léopold Robert.

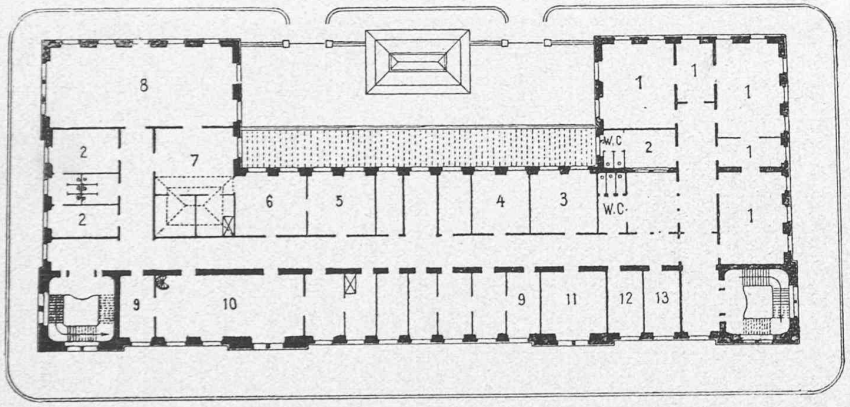

Plan du Ier étage.

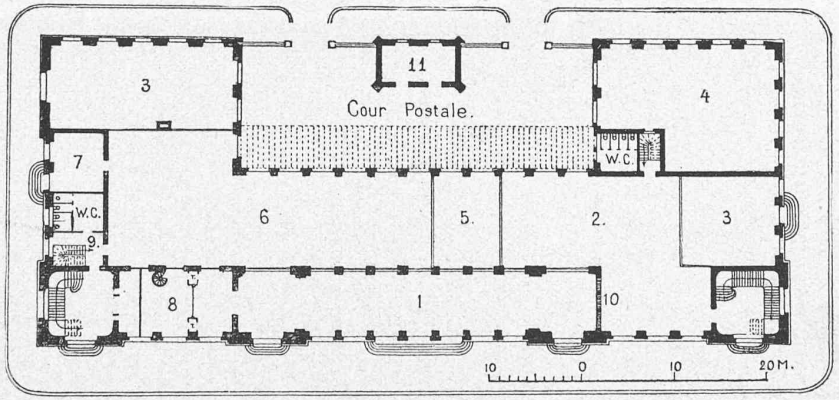

Plan du rez-de-chaussée.

LÉGENDE DU PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE : 1 = Salle des guichets. — 2 = Lettres. — 3 = Facteurs. — 4 = Remise. — 5 = Mandats. — 6 = Messageries. — 7 = Chef. — 8 = Télégraphe (consignation et contrôle). — 9. = Vestiaire. — 10 = Casiers à serrures. — 11 = Voyageurs.

LÉGENDE DU PLAN DU Ier ÉTAGE : 1 = Bureau. — 2 = Vestiaire. — 3 = Laboratoire. — 4 = Lavabos et réfectoire. — 5 = Accumulateurs. — 6 = Moteur et tableau de distribution. — 7 = Service interurbain. — 8 = Salle des multiples — 9 = Chef. — 10 = Salle des Morses. — 11 = Magasin. — 12 = Dessinateur. — 13 = Archives.

IIIme Prix « ex-æquo ». — MM. Lambelet et Boillot, architectes, à La Chaux-de-Fonds.

CONCOURS POUR UN HOTEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES POUR LA CHAUX-DE-FONDS

Dans le tunnel.				
Total des journées	»	7550	33183	40733
Moyenne journalière	»	275	1320	1595
Effectif maximal travaillant simultanément	»	110	528	638
Ensemble des chantiers.				
Total des journées	»	12991	46272	59263
Moyenne journalière	»	459	1741	2200
Animaux de trait.				
Moyenne journalière	»	0	4	4

Renseignements divers.

Côté Nord. — On a travaillé à la première couche de ballastage pendant le mois de mars.

Côté Sud. — On a continué l'abaissement du seuil de la galerie de base avec la perforation mécanique, du point de rencontre km. 9,354 en se dirigeant vers le Nord, jusqu'au km. 9,450 ; le 25 mars, on a suspendu la perforation mécanique dans cette galerie. Dans la galerie parallèle, on a travaillé à la perforation mécanique jusqu'au km. 9,236 ; ce travail a été arrêté quelques jours à cause d'une venue d'eau chaude au km. 9,228. Les travaux ont été interrompus du 6 au 13 mars par suite de grève.

Les eaux provenant du tunnel ont comporté à la fin du mois 833 litres par seconde.

Médaille commémorative du percement.

Nous reproduisons ci-dessous la médaille frappée par la Société d'entreprise Brand, Brandau & Cie à l'occasion du percement et distribuée par elle à tous ceux qui ont pris part aux travaux, lors de la fête de la rencontre des deux galeries [1].

[1] Voir N° du 10 avril 1905, page 99.

SOCIÉTÉS

Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes.

Séance du 10 mars 1905.

Présidence de M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

La séance est ouverte à 9 heures.

Liquidation des affaires administratives.

M. Gremaud, président du Comité de construction pour le tir cantonal de 1905 à Fribourg, produit les plans d'exécution des constructions projetées et fournit quelques renseignements sur les différents bâtiments à construire, cantine, stand, cibleries, etc.

La cantine aura une longueur de 60 m. et une largeur de 38 m. ; elle pourra contenir 1500 places.

Le devis des diverses installations projetées s'élève au total à Fr. 55 000, se décomposant comme suit :

Terrassements, expropriations et installations diverses		Fr. 12 000
Bâtiments :	Cantine, podium	» 12 000
	Stand, ciblerie	» 20 000
	Brasserie	» 1 300
	Bureaux, W.-C., etc.	» 2 000
	Décors	» 3 000
	Imprévus	» 4 700
	Total	Fr. 55 000

M. Broillet, architecte, donne encore quelques détails concernant la construction du stand et des cibleries. Celles-ci comprendront 50 cibles pour fusil et 10 cibles pour revolver et pistolet.

M. Gremaud, président, nous parle encore d'un projet de reconstruction du pont intercantonal sur la Singine, à Guggenbach.

Le projet adopté par les cantons de Berne et de Fribourg consiste en une voûte de 50 m. d'ouverture et 8 m. de flèche, formée de voussoirs en plots de ciment. La surépaisseur de la voûte sera exécutée en béton et les timpans seront formés d'une série de piliers et de petites voûtes construits en béton armé. Ces travaux sont devisés à Fr. 52 000.

Voici les données générales de ce projet :

Ouverture de la grande voûte	50 m.
Flèche » »	8 »
Epaisseur de la voûte au sommet	$1^m,10$
Epaisseur de la voûte aux naissances	$1^m,60$
Ouverture des petites voûtes	$4^m,80$
Largeur du pont entre garde-corps	5 m.
Largeur de la voûte et des piles	$3^m,20$
Largeur de l'encorbellement de chaque côté	$0^m,90$

Société vaudoise des Ingénieurs et des Architectes.

Dans sa séance du 18 mars dernier, la Société vaudoise avait, sur la proposition de M. Th. van Muyden, prié son Comité d'inviter le Comité central de la Société suisse à intervenir auprès des autorités soleuroises, afin d'engager celles-ci à renoncer au projet de raser un des bastions de l'enceinte pour construire un arsenal à la place. Donnant suite à cette demande, le Comité a adressé au Président de la Société suisse la lettre suivante :

Lausanne, le 14 avril 1905.

Monsieur A. Geiser, architecte,
Président de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.
Zurich.

Monsieur le Président,

Quelques membres de notre section ont été émus en apprenant par la presse qu'il serait question de raser un des derniers bastions de l'enceinte de Soleure, qui date du XVIIe siècle ; lors de la dernière séance de notre société, l'attention des membres présents a été attirée sur ce projet et le Comité a été invité à examiner la question de plus près, et à voir s'il serait possible de tenter une démarche auprès des autorités soleuroises dans le but de prévenir cette démolition, qui nous apparaît comme un vandalisme inutile.

Nous remarquons à ce sujet ce qui suit :

La ville de Soleure était entourée, au moyen-âge, d'une enceinte dont les restes sont encore très visibles sur tout le pourtour de la cité ; toute une série de maisons encore existantes ont été adossées contre ce rempart, dont les créneaux ont été